

COMMISSION DU FOOTBALL FÉMININ

Commission restreinte du 5 septembre 2022

Les décisions des Commissions sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel Départementale, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du Règlement Sportif du District.

CALENDRIER

Le calendrier du football féminin est disponible.

Pour le consulter, [cliquez ici](#)

ENGAGEMENTS CRITERIUMS

Vous pouvez retrouver les engagements en [cliquant ici](#)

REUNION DE DEBUT DE SAISON

Une réunion des clubs féminins se tiendra au District mardi 20 septembre 2022 à 19h00